

Paris, le 27 mars 2023

Décision

Le directeur général,

Vu le code forestier, et notamment les articles L321-1, R321-8, R321-21, R321-22, R321-34 et R321-83 ;

Vu le code du travail, et notamment les livres Ier à V de la quatrième partie,

Vu le code de la commande publique ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat ;

Vu le décret n°2009-547 du 15 mai 2009 fixant les dispositions particulières applicables aux agents contractuels de droit public des centres régionaux de la propriété forestière et du centre national de la propriété forestière ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, titres I et III ;

Vu le décret n° 2021-1800 du 23 décembre 2021 relatif aux circonscriptions des centres régionaux de la propriété forestière ;

Vu l'arrêté en date du 26 septembre 2022 portant nomination du directeur général du Centre national de la propriété forestière ;

Vu la délibération du 15 avril 2010 portant règlement intérieur du conseil d'administration (modifiée en dernière date le 9 novembre 2017), et notamment l'article 13 ;

Vu le règlement d'emploi des personnels du service d'utilité forestière Institut pour le Développement de la Forêt du CNPF du 10 septembre 2009 ;

Vu la convention de prestation de services CNPF-DDFiP Hauts-de-Seine du 13 novembre 2009 (modifiée) ;

Décide

D'accorder les délégations de pouvoirs et les délégations de signatures ci-après.

TITRE I – PRINCIPES GENERAUX

Article 1er Compétences

Les délégations de pouvoir et les délégations de signature sont accordées pour l'exercice des attributions liées aux fonctions des délégataires.

Cette disposition s'applique notamment aux directeurs, directeurs adjoints ou directeurs délégués des centres régionaux de la propriété forestière (CRPF), et, le cas échéant, des services d'utilité forestière (SUF) désignés ci-après.

	<i>Directeurs</i>	<i>Directeurs-adjoints ou Délégués</i>
CRPF Hauts-de-France - Normandie	Régis Ligonnière	Guillaume Rielland
CRPF du Grand Est	Alain Lefeuvre	Hervé Richard
CRPF de Bourgogne-Franche Comté	François Janex	Soraya Bennar
CRPF de Bretagne-Pays de la Loire	Arnaud Guyon	Nicolas Lorique
CRPF d'Ile de France-Centre Val de Loire	Gaël Legros	Alain Colinot
CRPF d'Auvergne-Rhône Alpes	Anne-Laure Soleilhavoup	Nicolas Traub
CRPF de Nouvelle Aquitaine	Stéphane Latour	Fabienne Benest Pierre Beaudesson Henri Husson
CRPF d'Occitanie	Olivier Picard	Sébastien Drouineau
CRPF de Provence-Alpes-Côte d'Azur	Christophe Barbe	Pauline Marty Camille Loudun
CRPF de Corse	Christophe Barbe	Florian Galinat
SUF Institut pour le Développement Forestier	Eric Sevrin	Thomas Feiss
SUF C+FOR – Forêt et carbone dit « SUF carbone »	Olivier Picard	

Article 2 Subdélégations

Les délégations de pouvoirs et les délégations de signatures accordées par la présente décision ne peuvent faire l'objet d'aucune subdélégation, sauf disposition contraire expresse.

Article 3 Priorités entre délégataires

Lorsqu'une délégation de signatures est accordée à plusieurs délégataires, sauf mention particulière dans la présente délégation, il appartient au directeur du centre régional ou SUF ou direction nationale de déterminer les règles internes de répartition des signatures.

TITRE II – SUPPLEANCE

Article 4 Direction générale

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur général, M. Frédéric Delport, directeur général adjoint, assure la suppléance de la direction générale et, à ce titre, prend toutes les décisions et signe tous les documents que l'urgence justifie.

TITRE III – DELEGATIONS DE POUVOIR

Article 5 Santé et sécurité au travail

A titre permanent, les directeurs de CRPF et, en cas d'absence ou d'empêchement, les directeurs-adjoints ou directeurs délégués mentionnés à l'article 1er ont délégation de pouvoir pour exercer les fonctions d'employeur dans les domaines de santé et sécurité au travail telles que définies dans les livres I à V du quatrième livre du code du travail pour tous les agents présents sur les sites placés sous leur responsabilité.

A ce titre, les délégataires :

- veillent à la conformité des conditions de travail aux règles relatives à l'hygiène et à la sécurité des personnes ;
- s'assurent du suivi et de la mise à jour du registre de santé et de sécurité au travail, du registre de signalement d'un danger grave et imminent ;
- concourent à la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels ;
- nomment les assistants de prévention et leur adressent une lettre de cadrage.

Le directeur de l'IDF, et, en cas d'absence ou d'empêchement, le directeur-adjoint mentionnés à l'article 1er reçoivent la même délégation de pouvoir pour les sites d'Orléans et Lyon accueillant majoritairement les agents de l'IDF et distincts des CRPF.

Le directeur du SUF carbone reçoit la même délégation de pouvoir pour les agents placés dans son service.

Article 6 Discipline

A titre permanent, les directeurs de CRPF et SUF et, en cas d'absence ou d'empêchement, les directeurs-adjoints mentionnés à l'article 1er ont délégation de pouvoir pour prendre les sanctions disciplinaires suivantes :

- pour les agents contractuels de droit public, avertissement et blâme (art 43-2 du décret n°86-83 visé) ;
- pour les agents contractuels de droit privé, avertissement et blâme pour faute simple (code du travail).

Les sanctions envers les fonctionnaires ne sont pas déléguées.

TITRE IV – DELEGATIONS DE SIGNATURE

Article 7 Ressources humaines

- A titre permanent, les agents ci-dessous reçoivent délégation de signature des actes mentionnés pour la gestion et l'administration des ressources humaines.

	<i>Décisions individuelles de changement d'échelon et de gestion du temps de travail, documents d'information des tiers (certificats de travail, états Pôle Emploi, attestations IRCANTEC), documents de gestion des congés et autres actes de gestion courante</i>	Contrat initiaux d'engagement ou de travail d'agents en CDD, avenants à ces contrats pour une durée inférieure à deux ans en totalité, reconduction comprise (même avec interruption du contrat) ; conventions de stage
Direction générale	Marie-Claude Munsch Virginie Rougeul Philippe Hymbert Kaïna Bordjah Ruth Léon	Marie-Claude Munsch
CRPF Hauts-de-France - Normandie	Régis Ligonnière Guillaume Rielland Cathy Caramia	Régis Ligonnière
CRPF du Grand Est	Alain Lefeuvre Hervé Richard Virginie Gêru	Alain Lefeuvre
CRPF de Bourgogne-Franche Comté	François Janex Soraya Bennar Françoise Voisin Mélanie Vuillier	François Janex
CRPF de Bretagne-Pays de la Loire	Arnaud Guyon Nicolas Lorique Sophie Rondelé	Arnaud Guyon
CRPF d'Ile de France-Centre Val de Loire	Gaël Legros Alain Colinot Gisèle Raoul	Gaël Legros
CRPF d'Auvergne-Rhône Alpes	Anne-Laure Soleilhavoup Nicolas Traub Nathalie Desmaillet	Anne-Laure Soleilhavoup
CRPF de Nouvelle Aquitaine	Stéphane Latour Fabienne Benest Pierre Beaudesson Annick Lamothe	Stéphane Latour
CRPF d'Occitanie	Olivier Picard Sébastien Drouineau Béatrice Castarede	Olivier Picard
CRPF de Provence-Alpes-Côte d'Azur	Christophe Barbe Pauline Marty Camille Loudun Martine Guasco	Christophe Barbe

CRPF de Corse	Christophe Barbe Florian Galinat Martine Guasco Alexandra Paganini	Christophe Barbe
SUF IDF	Eric Sevrin Thomas Feiss	Eric Sevrin
SUF carbone	Olivier Picard	Olivier Picard

▪ A titre permanent Mme Marie-Claude Munsch, directrice des ressources humaines, a délégation de signature des décisions d'habilitation à saisir dans le logiciel de gestion et de paie du personnel Virtualia.

Article 8 Ordres de mission

A titre permanent, les agents ci-dessous reçoivent délégation de signature des actes mentionnés pour l'accomplissement des missions :

- des agents et stagiaires du CNPF en mission en métropole (y compris les déplacements des représentants du personnel sur convocation de l'administration),
- des membres du conseil d'administration, membres des conseils de centre des CRPF et des comités de direction des SUF) et personnes extérieures intervenant dans le cadre de ces instances.

	<i>Ordre de mission permanent, ordre de mission ponctuel sans transport en avion, autorisation d'utilisation de véhicule personnel</i>	<i>Ordre de mission ponctuel avec transport par avion</i>	<i>Avance sur frais de déplacement, demande de remboursement de frais engagés avant le déplacement et état de frais de déplacement</i>
Direction générale	Frédéric Delport Marie-Claude Munsch Vincent Videau	Frédéric Delport Marie-Claude Munsch Vincent Videau	Frédéric Delport Marie-Claude Munsch Vincent Videau
CRPF Hauts-de-France Normandie	Régis Ligonnière Guillaume Rielland	Régis Ligonnière	Régis Ligonnière Guillaume Rielland
CRPF du Grand Est	Alain Lefeuvre Hervé Richard	Alain Lefeuvre	Alain Lefeuvre Hervé Richard
CRPF de Bourgogne-Franche Comté	François Janex Soraya Bennar <i>Françoise Voisin</i>	François Janex	François Janex Soraya Bennar <i>Françoise Voisin</i>
CRPF de Bretagne-Pays de la Loire	Arnaud Guyon Nicolas Lorique	Arnaud Guyon	Arnaud Guyon Nicolas Lorique
CRPF d'Ile de France-Centre Val de Loire	Gaël Legros Alain Colinot	Gaël Legros	Gaël Legros Alain Colinot
CRPF d'Auvergne-Rhône Alpes	A.-L. Soleilhavoup Nicolas Traub	A.-L. Soleilhavoup	A.-L. Soleilhavoup Nicolas Traub
CRPF de Nouvelle Aquitaine	Stéphane Latour Fabienne Benest Pierre Beaudesson	Stéphane Latour	Stéphane Latour Fabienne Benest Pierre Beaudesson

CRPF d'Occitanie	Olivier Picard Sébastien Drouineau	Olivier Picard	Olivier Picard Sébastien Drouineau
CRPF de Provence-Alpes-Côte d'Azur	Christophe Barbe Pauline Marty Camille Loudun	Christophe Barbe	Christophe Barbe Pauline Marty Camille Loudun
CRPF de Corse	Christophe Barbe Florian Galinat	Christophe Barbe	Christophe Barbe Florian Galinat
SUF IDF	Eric Sevrin Thomas Feiss Bruno Siry	Eric Sevrin	Eric Sevrin Thomas Feiss Bruno Siry
SUF carbone	Olivier Picard Bruno Siry	Olivier Picard	Olivier Picard Bruno Siry

Les convocations ou invitation de l'administration tiennent lieu d'ordre de mission.

Article 9

Conventions et prestations

A titre permanent, les directeurs de CRPF et SUF et, en cas d'absence ou d'empêchement, les directeurs-adjoints ou directeurs délégués mentionnés à l'article 1er ont délégation de signature pour conclure et exécuter les conventions et prestations sur devis concernant leur centre régional ou service :

- sous réserve du respect du plafond de 300 000 euros fixé par l'article 13 du règlement intérieur du Conseil d'administration du CNPF,
- à l'exception des conventions donnant accès aux bases de données de l'établissement par des utilisateurs externes au CNPF qui font l'objet d'une délégation de la direction générale au cas par cas,
- dans le cas d'une prestation, en cohérence avec les tarifs des redevances pour services rendus et rémunérations de toutes natures dues à l'établissement.

Article 10

Commande publique

- A titre permanent, les agents ci-dessous reçoivent délégation de signature des actes mentionnés.

Les délégations de signature des actes d'engagement pour les achats en vue de satisfaire un besoin inférieur à 3000 € HT sont accordées dans la stricte limite des attributions figurant sur la fiche de poste des délégataires. Au-delà de ce seuil, les actes d'engagement sont prioritairement signés par les directeurs. Les engagements peuvent être formalisés par la signature d'un bon de commande et ou d'un devis pour acceptation pour les faibles montants.

	<i>Actes d'engagement pour les achats en vue de satisfaire un besoin inférieur à 3000 € HT dans la limite des attributions figurant sur leur fiche de poste</i>	<i>Actes de procédures (consultations et exécution des marchés) et actes d'engagement pour tous les achats inférieurs à 40000 € HT</i>	<i>Actes de procédures (consultations et exécution des marchés) et actes d'engagement pour les achats supérieurs ou égaux à 40000 € HT et inférieurs à 90000 € HT ; adhésion à un marché mutualisé de la plateforme régionale des achats de l'Etat</i>
Direction générale	Frédéric Delport Marie-Claude Munsch Vincent Videau Alain Posty Bruno Siry Hélène Santer	Frédéric Delport Marie-Claude Munsch Vincent Videau	Frédéric Delport Marie-Claude Munsch Vincent Videau
CRPF Hauts-de-France Normandie	Cathy Caramia	Régis Ligonnière Guillaume Rielland	Régis Ligonnière
CRPF du Grand Est	Virginie Geru	Alain Lefeuvre Hervé Richard	Alain Lefeuvre
CRPF de Bourgogne-Franche Comté	Françoise Voisin Mélanie Vuillier	François Janex Soraya Bennar <i>Françoise Voisin</i>	François Janex
CRPF de Bretagne-Pays de la Loire	Sophie Rondelé	Arnaud Guyon Nicolas Lorique	Arnaud Guyon
CRPF d'Ile de France-Centre Val de Loire	Gisèle Raoul	Gaël Legros Alain Colinot	Gaël Legros
CRPF d'Auvergne-Rhône Alpes	David Mourisset Manuela Sanchez Isabelle Gibert-Pacault Véronique Jabouille Marie-Pauline Tachon Dominique Balay Sylvain Ougier Jean-Baptiste Reboul Philippe Couvin	A.-L. Soleilhavoup Nicolas Traub	A.-L. Soleilhavoup
CRPF de Nouvelle Aquitaine	Annick Lamothe	Stéphane Latour Fabienne Benest Pierre Beaudesson	Stéphane Latour
CRPF d'Occitanie	Béatrice Castarede	Olivier Picard Sébastien Drouineau	Olivier Picard
CRPF de Provence-Alpes-Côte d'Azur	Martine Guasco Bernard Petit	Christophe Barbe Pauline Marty Camille Loudun	Christophe Barbe
CRPF de Corse	Martine Guasco Alexandra Paganini	Christophe Barbe Florian Galinat	Christophe Barbe
SUF IDF	Bruno Siry	Eric Sevrin Thomas Feiss	Eric Sevrin
SUF carbone	Bruno Siry	Olivier Picard	Olivier Picard

- L'adhésion à un marché de la DAE n'est pas déléguée.
- Quelle que soit la délégation accordée, les engagements juridiques doivent être effectués selon les procédures de commande publique déterminées par la directrice générale, pouvoir adjudicateur.

Article 11

Opérations de dépenses, de recettes et de trésorerie

- En cas d'absence ou d'empêchement du directeur général, la liste des mouvements de paie prévue à l'article 3 de la convention visée est signée par M. Frédéric Delport, ou en cas d'absence ou d'empêchement par Mme Marie-Claude Munsch.
- A titre permanent, les agents ci-dessous reçoivent délégation de signature des actes mentionnés.
 - Opérations de dépenses

	<i>Engagement juridique au vu d'un acte d'engagement ou d'une autorisation préalable et certification du service fait</i>	<i>Demande de paiement et autres actes d'ordonnancement des dépenses inférieurs à 10 000 euros et toute demande de paiement de paie</i>	<i>Demande de paiement, bordereau de paiement et autres actes d'ordonnancement des dépenses</i>
Direction générale	Céline Fougeron Saritha Marian-Joseph Florian Poulain	Céline Fougeron	Frédéric Delport M.-C. Munsch Vincent Videau
CRPF Hauts-de-France - Normandie	Cathy Caramia Christophe Ressian Ch. Lenormand	Cathy Caramia	Régis Ligonnière Guillaume Rielland
CRPF du Grand Est	Virginie Géru Nicolas Stoll Aleksandra Izdebski	Virginie Géru	Alain Lefeuvre Hervé Richard
CRPF de Bourgogne-Franche Comté	Françoise Voisin Mélanie Vuillier Pascale Viel	Françoise Voisin Mélanie Vuillier	François Janex Soraya Bennar Françoise Voisin
CRPF de Bretagne-Pays de la Loire	Sophie Rondelé Muriel Favre Anne Uguen	Sophie Rondelé	Arnaud Guyon Nicolas Lorique
CRPF d'Ile de France-Centre Val de Loire	Gisèle Raoul Sabrina Mimoun	Gisèle Raoul	Gaël Legros Alain Colinot
CRPF d'Auvergne-Rhône Alpes	Manuela Sanchez Linda Debbouz Nathalie Desmaillet Esma Ozsoy	Manuela Sanchez Linda Debbouz	A.-L. Soleilhavoup Nicolas Traub
CRPF de Nouvelle Aquitaine	Annick Lamothe Alice Ferraris Maryse Bellot-Brutier Isabelle Boisseau Alexandra Ribardièrre	Annick Lamothe	Stéphane Latour Fabienne Benest Pierre Beaudesson

CRPF d'Occitanie	Béatrice Castarede Pascale Immordino	Béatrice Castarede	Olivier Picard S. Drouineau
CRPF de Provence- Alpes-Côte d'Azur	Martine Guasco Alexandra Paganini	Martine Guasco	Christophe Barbe Pauline Marty Camille Loudun
CRPF de Corse	Martine Guasco Alexandra Paganini	Martine Guasco Alexandra Paganini	Christophe Barbe Florian Galinat
SUF IDF	Céline Fougeron S. Marian-Joseph Florian Poulain Sylvain Dhanaraju	Céline Fougeron	Eric Sevrin Thomas Feiss
SUF carbone	Céline Fougeron S. Marian-Joseph Florian Poulain Sylvain Dhanaraju	Céline Fougeron	Olivier Picard

- Opérations de recettes et opérations de trésorerie

	<i>Constatation de la créance</i>	<i>Titre de recette et autres actes d'ordonnancement des recettes</i>	<i>Demande de versement en encaissement et en décaissement et autres actes de gestion de la trésorerie</i>
Direction générale	Frédéric Delport Marie-Claude Munsch Vincent Videau Bruno Siry	Frédéric Delport Marie-Claude Munsch Vincent Videau Céline Fougeron	Frédéric Delport Marie-Claude Munsch Vincent Videau Céline Fougeron
CRPF Hauts-de-France - Normandie	Régis Ligonnière Guillaume Rielland Cathy Caramia Christophe Ressian Christelle Lenormand	Régis Ligonnière Guillaume Rielland Cathy Caramia	Régis Ligonnière Guillaume Rielland Cathy Caramia
CRPF du Grand Est	Alain Lefeuvre Hervé Richard Virginie Géro	Alain Lefeuvre Hervé Richard Virginie Géro	Alain Lefeuvre Hervé Richard Virginie Géro
CRPF de Bourgogne- Franche Comté	François Janex Soraya Bennar Françoise Voisin Mélanie Vuillier	François Janex Soraya Bennar Françoise Voisin	François Janex Soraya Bennar Françoise Voisin
CRPF de Bretagne- Pays de la Loire	Arnaud Guyon Nicolas Lorique Sophie Rondelé	Arnaud Guyon Nicolas Lorique Sophie Rondelé	Arnaud Guyon Nicolas Lorique Sophie Rondelé
CRPF d'Ile de France- Centre Val de Loire	Gaël Legros Alain Colinot Gisèle Raoul	Gaël Legros Alain Colinot Gisèle Raoul	Gaël Legros Alain Colinot Gisèle Raoul
CRPF d'Auvergne- Rhône Alpes	A.-L. Soleilhavoup Nicolas Traub Manuela Sanchez Linda Debbouz	A.-L. Soleilhavoup Nicolas Traub Manuela Sanchez Linda Debbouz	A.-L. Soleilhavoup Nicolas Traub Manuela Sanchez Linda Debbouz

CRPF de Nouvelle Aquitaine	Stéphane Latour Fabienne Benest Pierre Beaudesson Annick Lamothe	Stéphane Latour Fabienne Benest Pierre Beaudesson Annick Lamothe	Stéphane Latour Fabienne Benest Pierre Beaudesson Annick Lamothe
CRPF d'Occitanie	Olivier Picard Sébastien Drouineau Béatrice Castarede	Olivier Picard Sébastien Drouineau Béatrice Castarede	Olivier Picard Sébastien Drouineau Béatrice Castarede
CRPF de Provence-Alpes-Côte d'Azur	Christophe Barbe Pauline Marty x Martine Guasco	Christophe Barbe Pauline Marty x Martine Guasco	Christophe Barbe Pauline Marty x Martine Guasco
CRPF de Corse	Christophe Barbe Florian Galinat Martine Guasco Alexandra Paganini	Christophe Barbe Florian Galinat Martine Guasco Alexandra Paganini	Christophe Barbe Florian Galinat Martine Guasco Alexandra Paganini
SUF IDF	Eric Sevrin Thomas Feiss Bruno Siry	Eric Sevrin Thomas Feiss Céline Fougeron	Eric Sevrin Thomas Feiss Céline Fougeron
SUF carbone	Olivier Picard Bruno Siry	Olivier Picard Céline Fougeron	Olivier Picard Céline Fougeron

Les opérations de trésorerie comprennent notamment les prélèvements par l'application DVP de la DGFIP pour la gestion des tickets de restaurants.

- A titre permanent, les directeurs de CRPF et SUF mentionnés à l'article 1er ont délégation pour signer tous actes de gestion nécessaires à leurs attributions d'ordonnateurs délégués et à la tenue des comptes.
- A titre permanent, les directeurs de CRPF et SUF mentionnés à l'article 1er ont délégation pour signer les décisions de nomination des régisseurs, les décisions de suppression de régies d'avances ou de recettes existantes et les décisions de création de régies temporaires.
- A titre permanent M. Vincent Videau, directeur administratif et financier, a délégation de signature des décisions d'habilitation d'accès au logiciel PEP, à l'application Outil Conventions et au portail Chorus Pro.

Article 12

Immobilisations et stock

- A titre permanent, les directeurs de CRPF et SUF et, en cas d'absence ou d'empêchement, les directeurs-adjoints ou directeurs délégués mentionnés à l'article 1er ont délégation pour signer les actes de réforme ou de cession des immobilisations.
- A titre permanent, le directeur de l'IDF et, en cas d'absence ou d'empêchement, le directeur-adjoint mentionné à l'article 1er ont délégation pour signer les actes de réforme des articles du stock.
- A titre permanent M. Vincent Videau, directeur administratif et financier, a délégation de signature des décisions d'habilitation d'accès au logiciel de suivi des immobilisations Immos.net.

Article 13

Déclarations et publications

- A titre permanent, les agents ci-dessous reçoivent délégation de signature pour effectuer des déclarations et publications réglementaires comme suit.

<i>Support</i>	<i>Actes délégués</i>	<i>Délégués</i>
Site Impôt.gouv.fr Site Internet de la DGFIP	Déclaration de la taxe sur salaire, taxe sur la valeur ajoutée	Céline Fougeron Sylvain Dhanaraju

Portail URSSAF Site de déclaration des droits d'auteur	Déclaration de droits d'auteur	Christine Pompougnac
PLACE Plateforme de dématérialisation des achats de l'État	Publication de procédure formalisée ou adaptée sur le profil acheteur CNPF	Bruno Siry

▪ A titre permanent, les directeurs de CRPF et IDF et, en cas d'absence ou d'empêchement, les directeurs-adjoints ou directeurs délégués mentionnés à l'article 1er ont délégation pour signer toute autre déclaration et attestation de gestion courante pour des tiers.

Article 14 Immobilier

A titre permanent, les directeurs de CRPF et SUF et, en cas d'absence ou d'empêchement, les directeurs-adjoints ou directeurs délégués mentionnés à l'article 1er ont délégation :

- pour amender ou résilier les baux des locaux occupés par leurs agents en conformité avec le schéma pluriannuel de stratégie immobilière ;
- pour siéger ou se faire représenter aux assemblées de co-propriétaires et réunions de syndics.

Article 15 Archivage

A titre permanent, les directeurs de CRPF et SUF et, en cas d'absence ou d'empêchement, les directeurs-adjoints ou délégués mentionnés à l'article 1er ont délégation pour signer tous les actes de gestion des archives concernant leur CRPF ou SUF.

TITRE IV - DISPOSITIONS FINALES

Article 16 Entrée en vigueur

Cette décision entre en vigueur à la date de sa signature. Elle abroge et remplace la décision de délégation de pouvoir et de signature antérieure.

Article 17 Publicité

La présente décision de délégations de pouvoir et délégations de signature est publiée sur le site Internet de l'établissement.

Le directeur général



Roland de LARY

